



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Travaux d'aménagement du site de Castres

Date et heure limites de réception des offres :

Mercredi 04 novembre 2026 à 12:00

Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Travaux d'aménagement du site de Castres
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	11
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Sans
	PSE	Défini par lot
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 – Budget prévisionnel	4
1.5 - Décomposition de la consultation.....	4
1.6 - Nomenclature.....	5
1.7 - Réalisation de prestations similaires.....	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles obligatoires.....	6
2.5 - Développement durable.....	6
3 - Les intervenants.....	6
3.1 - Conduite d'opération.....	6
3.2 - Maîtrise d'œuvre	6
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	6
3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie.....	6
3.5 - Contrôle technique.....	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	7
6.1 - Documents à produire.....	7
6.1.1 - Prévention des conflits d'intérêts	8
6.2 - Visites sur site.....	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
7.1 - Transmission électronique.....	9
7.2 - Transmission sous support papier.....	10
8 - Examen des candidatures et des offres	10
8.1 - Sélection des candidatures.....	10
8.2 - Attribution des marchés.....	10
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	11
8.3.1 - E-attestations	11
9 - Renseignements complémentaires.....	11
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	11
9.2 - Procédures de recours.....	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne des travaux d'aménagement du site de Castres.

Les projets portent sur l'aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment A afin de regrouper sur un même niveau l'ensemble des collaborateurs de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Castres, actuellement répartis sur trois niveaux.

Lieu d'exécution :

Site de Castres
40 Allée Alphonse Juin
81100 Castres

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 – Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel de l'opération est de 525 000,00 € HT.

1.5 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 11 lots :

Lot	Désignation
01	DEMOLITIONS - GROS OEUVRE
02	CHARPENTE METALLIQUE - BARDAGE
03	ETANCHEITE
04	MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES
05	PLATRERIE - CLOISON - DOUBLAGE
06	CLOISONS AMOVIBLES
07	MENUISERIE BOIS
08	ELECTRICITE CFO CFA - SSI
09	PLOMBERIE - CLIMATISATION - VMC
10	PEINTURE - SOLS SOUPLES
11	ASCENSEURS

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

1.6 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45454000-4	Travaux de restructuration

Lot	Code principal	Description
01	45111100-9	Travaux de démolition
02	45261100-5	Travaux de charpente
03	45261420-4	Travaux d'étanchéification
04	45421000-4	Travaux de menuiserie
05	45410000-4	Travaux de plâtrerie
06	44112300-1	Cloisons
07	45421000-4	Travaux de menuiserie
08	45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
09	45330000-9	Travaux de plomberie
10	45442100-8	Travaux de peinture
10	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
11	45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs

1.7 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

En application de l'article R. 2142-24 du code de la commande publique, en cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire pour l'exécution du marché : chacune des entreprises exécute les prestations qui lui sont attribuées ; l'une d'entre elles, désignée comme mandataire, représente l'ensemble du groupement vis-vis de l'Acheteur et coordonne les prestations des membres du groupement.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles obligatoires

Les candidats doivent faire une proposition pour la ou les prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot	Code	Libelle	Description
08	8.1	Changement du branchement TGBT	Changement du branchement TGBT
11	PSE 11.1	Mise en place ascenseur dans le bâtiment B avec compteur électrique	Mise en place ascenseur dans le bâtiment B avec compteur électrique

La réponse à l'ensemble des prestations supplémentaires éventuelles obligatoires est exigée. À défaut de chiffrage ou en cas de réponse incomplète à l'une de ces PSE, l'offre sera déclarée irrégulière et écartée dans sa totalité.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet Atelier d'Architectes Associés, situé au 8 Rue de la République – 81540 SOREZE.

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Le titulaire de la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier sera précisé ultérieurement.

3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

Le coordonnateur des systèmes de sécurité incendie désigné est 2G COORDINATION, ZI de Brenas – 81440 LAUTREC.

3.5 - Contrôle technique

Le contrôleur technique désigné est APAVE INFRASTRUCTURES, 2 Rue Charpak - 81100 CASTRES.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé dans le calendrier d'exécution des prestations validé lors de la réunion de lancement du marché.

Durée prévisionnelle des travaux : 6 mois.

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : janvier 2027.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le mémoire justificatif
- L'attestation de visite
- Les pièces graphiques

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces de candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellé
La « lettre de candidature – désignation du mandataire par ses co-traitants » (formulaire DC1), dûment complété, date et signé
La « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement » (formulaire DC2), dûment complété
Numéro d'identification unique de la société (SIREN)

Le cas échéant, une Délégation de pouvoirs, établie par la personne juridiquement habilitée à engager le candidat,

Copie du ou des jugements prononcés habilitant le candidat à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du contrat, si le candidat est en redressement judiciaire.

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellé
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellé
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, similaires à l'objet du marché

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre à remettre par le candidat :

Libellés
L'acte d'engagement (AE)
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
L'attestation de visite
Le mémoire justificatif

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.1.1 - Prévention des conflits d'intérêts

Par application de l'article L. 2141-10 du code de la commande publique toute personne en lien avec un conflit d'intérêts, qu'il soit direct ou indirect, devra être écartée de la procédure de sélection. Les soumissionnaires s'engagent à signaler immédiatement toute situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts, que ce soit avec des membres de la commission d'appel d'offres ou toute autre personne impliquée dans la procédure. En cas de conflit d'intérêts avéré, l'offre concernée sera rejetée et la candidature de la personne impliquée écartée.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'attestation de visite dûment complétée et signée doit impérativement être jointe à l'offre. À défaut de production de cette attestation, l'offre sera déclarée irrégulière et ne pourra être retenue.

Les conditions de visites sont les suivantes.

Visite groupée obligatoire pour l'ensemble des lots au 40 Allées Alphonse Juin 81100 CASTRES :

- Mercredi 21 octobre à 9h00
- Lundi 26 octobre à 14h00

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante : 5 Rue Dieudonné Costes – 31700 BLAGNAC.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante pour chaque lot :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations selon le montant total du DPGF	60,00
2-Valeur technique au vu des informations renseignées dans son mémoire justificatif et selon les critères définis ci-dessous :	40,00
2.1- Les indications concernant la provenance des principales fournitures, la liste des fournisseurs, les fiches indiquant le niveau de qualité des produits (équipements, matériaux ...), que le candidat mettra en œuvre dans le cadre de l'opération ainsi que les garanties proposées	20,00
2.2- Une note sommaire indiquant les moyens humains, organisationnels et matériels envisagés par le candidat pour le respect du calendrier prévisionnel de cette opération	10,00
2.3- Une note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité du chantier, les installations d'hygiène en application des principes généraux de prévention	5,00
2.4-Performances en matière de protection de l'environnement : pourcentage d'engagement de valorisation des déchets générés dans le cadre de l'exécution du marché (tri, collecte, réemploi, recyclage ou toute autre forme de valorisation)	5,00

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

8.2.1 - Méthode de notation

• La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère « valeur technique » est la suivante :

L'évaluation de chaque item du mémoire justificatif se fera sur la base suivante :

Aucun renseignement	soit : 0 point
Insuffisant	soit : 1/5ème des points
Correct	soit : 2/5ème des points
Satisfaisant	soit : 3/5ème des points
Très satisfaisant	soit : 4/5ème des points
Parfaitement adapté	soit : le total des points

• La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère « prix des prestations » est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère.

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, ou de non-réponse, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Par principe, l'analyse des prix s'effectue sur la base des prix exprimés en € HT. Lorsqu'au moins un candidat présente un ou plusieurs prix avec un taux de TVA différent que le reste de candidats, l'analyse du critère prix s'effectue sur la base des prix exprimés en TTC.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés à l'issue d'un premier classement. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

8.3.1 - E-attestations

L'attributaire déposera ses attestations sur la plateforme en ligne sécurisée mise à disposition gratuitement à l'adresse suivante : <https://declarants.e-attestations.com>

Il pourra toutefois les adresser à l'acheteur mais le dépôt sur la plateforme e-attestations sera privilégié.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Toulouse
68 Rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE Cedex CEDEX 07
Tél : 0562735757
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges (CCIRAL)
Secrétariat général pour les affaires générales
103B Rue Belleville
BP 952
33063 BORDEAUX Cedex
Tél : 05 55 12 20 47
Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr